

25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60

DGA Patrimoine public et environnement –
Stratégie foncière et immobilière

N° 2024 - D - 370

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE A DISPOSITION D'ESPACES AU CENTRE SPORTIF DE CHAMPNIERS AVEC L'ASSOCIATION TENNIS CLUB DE BRIE

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation de fonction au président,

Vu, l'arrêté n°99 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Considérant que le site du Centre sportif des Montagnes à Champniers est en cours de cession auprès d'un opérateur économique, GrandAngoulême autorise les associations sportives déjà présentes sur le site depuis des années, à pérenniser l'occupation des salles de sport, afin de ne pas dénaturer leurs activités durant l'année scolaire.

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention d'occupation du domaine public pour la mise à disposition d'espaces sportifs sur le site du Centre sportif des Montagnes à Champniers, avec l'association Tennis club de Brie dont le siège social est situé rue du Logis 16590 Brie.

Article 2 - La convention d'occupation du domaine public est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2024. Le droit d'occupation est consenti exceptionnellement à titre gracieux en raison de la cession du site actuellement en cours. La convention pourra être prolongée par voie d'avenant de manière expresse.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 22 NOV. 2024

Reçu en Préfecture
Le : 22 NOV. 2024
Affiché ou notifié
Le : 22 NOV. 2024

Pour le Président,
Le Vice-Président,



Gérard DEZIER